

Les institutions dans l'économie du pouvoir

Une approche classique des institutions renvoie au caractère performatif et non interrogé de construits sociaux qui seraient «tenus pour acquis». Le fait institutionnel contribuerait ainsi «naturellement» à l'entretien et à la reproduction de l'ordre social. Néanmoins, la modernité réflexive et son projet séculaire d'une émancipation de l'homme interroge de telles logiques d'immobilité sociale; la sociologie elle-même revendique d'ailleurs avec force sa capacité à faire partie d'outils d'émancipation, en particulier s'agissant des populations affaiblies (Payet, Giuliani, Laforgue, 2008). A l'heure où dominent les récits pessimistes de la post modernité en termes d'accroissement généralisé des inégalités sociales de toutes sortes, on s'interrogera sur la place contemporaine des institutions dans l'économie du pouvoir et notamment dans la production, reproduction, résorption des inégalités sociales et des asymétries de pouvoir (Payet, Purenne, 2015).

Dans un axe 1, on s'interrogera sur les transformations contemporaines de l'économie institutionnelle, dans un contexte où les institutions sont prises dans un vent de changement et de réformes continu, qui affecte de nombreux secteurs d'intervention publique, mais aussi bien des formes sociales qui pouvaient paraître les plus stabilisées comme la famille, le salariat ou demain peut-être l'anthropocène... En quoi l'instabilité contemporaine des institutions contribue-t-elle à renforcer, maintenir ou ébranler des rapports de pouvoir établis, entre le maître et l'élève, le parent et l'enfant, le travailleur et l'employeur, le riche et le pauvre, etc. ? De nombreux travaux ont documenté les effets délétères de référentiels d'action publique comme le néo-managérialisme, introduit dans les organisations publiques au risque de vider de leur sens les mandats institutionnels. Certaines institutions en sortent-elles renforcées et d'autres affaiblies et si oui lesquelles ? Quel est par ailleurs l'effet de la fragmentation interne des institutions (Bonny, Demailly, 2012) sur l'emprise qu'elles exercent sur les individus et au-delà le monde social ? De nouveaux référentiels institutionnels (injonction participative, *empowerment*), parfois impulsés par des mouvements sociaux, visent à renforcer a contrario le pouvoir des individus sur les institutions. De nombreux travaux ont souligné leur mise en œuvre chaotique, parfois même biaisée. Doit-on les considérer comme relevant de politiques symboliques ? Quels effets produisent-ils sur la plus ou moins grande naturalisation des rapports de pouvoir avec les agents des institutions mais plus largement dans le monde social ?

Dans un axe 2, on s'interrogera, dans le prolongement des travaux sur l'infra politique, sur les logiques contemporaines d'évitement du pouvoir des institutions et sur leurs conséquences en termes de subversion des rapports de pouvoir dans le monde social. Par infra politique, on entend à la suite de James Scott, un ensemble de pratiques individuelles et/ou collectives qui produisent à bas bruit, dans le quotidien des individus, des résistances qui ne disent pas leur nom. L'exploration contemporaine de la problématique des communs en est un bon exemple (Dardot, Laval, 2014 ; Rumpala, 2015). Une telle approche pourrait-elle permettre de réinterpréter des phénomènes de fuite du monde institutionnel généralement envisagés en termes de marginalisation ou de transgressions comme la déscolarisation, les

refus de vaccination, les pratiques décroissantes, l'abstention politique, etc. ? Que produisent à moyen terme, sur le plan de la domination sociale, ces mouvements de mise en retrait par rapport à l'ordre institutionnel ? Que se passe-t-il quand les acteurs sociaux, dans le prolongement des phénomènes d'adaptation secondaire analysés par Goffman, refusent de jouer le jeu de l'ordre institutionnel ?

Dans le cadre d'une session conjointe avec le RT 22 Parcours de vie et dynamiques sociales, cette problématique sera mise à l'épreuve d'une analyse élargie aux effets des relations entretenues avec les institutions sur les parcours de vie : quels leviers pour agir sur les parcours de vie de populations affaiblies ? La relation aux institutions est-elle susceptible de « rendre capable » ou produit-elle plutôt des effets de renforcement des logiques d'incapacitation sur les trajectoires ? Quels rapports entretient-elle avec la réalisation de soi et des projets de vie ? Plus largement, que peut-on dire des parcours de vie en dehors des institutions ? Peut-on résister à l'offre institutionnelle ? Peut-on « réussir sa vie » en dehors ou sans les institutions ?

Dans un axe 3, on s'interrogera sur la sociologie envisagée elle-même comme une institution. Comment la sociologie peut-elle tirer parti de ses résultats, de ses théories ou de ses méthodes pour exercer des effets sur l'ordre institutionnel, et lesquels ? La sociologie, elle-même aux prises avec des normativités plurielles, est-elle nécessairement prisonnière de jeux sociaux de renforcement des pouvoirs ou peut-elle réellement agir comme « contre-pouvoir » et à quelles conditions ?

Les entrées suggérées ci-dessus pourront trouver à s'articuler entre elles et ne sont pas exclusives d'autres questionnements possibles autour de la notion d'institution. Le réseau thématique n° 40 de l'Association Française de Sociologie a en effet pour objectif de développer une conceptualisation de la notion d'institution dans une perspective de sociologie générale et comparative. Telle que nous l'entendons, la sociologie des institutions se présente comme transversale par rapport à différentes sociologies spécialisées basées sur les découpages de la vie sociale (telles que la sociologie de la famille, la sociologie de l'éducation, la sociologie du travail social). Relevant d'une sociologie générale, cette approche vise à analyser les manières dont les rapports politiques au sens large du terme instituent les rapports sociaux à travers la prise en charge d'enjeux sociétaux. Si les questionnements ont porté de façon privilégiée au cours des dernières années sur les institutions publiques, on vise une réflexion plus large sur les formes sociales instituées et institutionnalisées des sociétés contemporaines. Le septième congrès de l'AFS sera l'occasion de continuer à nourrir cette perspective.

Les propositions de communication (1 page, environ 3.500 caractères, bibliographie et espaces compris) sont attendues pour **le lundi 30 janvier 2017**. Elles seront examinées par les membres du bureau qui vous avertiront avant fin février de la suite donnée à vos propositions.

Précisant l'axe dans lequel elles s'inscrivent, les propositions de communication, indiqueront la problématique, la méthodologie et les données mobilisées, voire les principaux

résultats, qui seront présentés lors du congrès. Elles comporteront également les nom, statut, affiliation et coordonnées de leurs auteur·e·s.

Les propositions doivent être envoyées aux deux responsables du réseau :

Anaïk Purenne (anaik.purenne@entpe.fr) et Anne Wulleumier (wuianne@gmail.com)

Pour les propositions conjointes avec le RT 22 « Parcours de vie et dynamiques sociales » merci d'ajouter Pierrine Robin (pierrine.robin@u-pec.fr) et Catherine Negroni (catherine.negroni@gmail.com)